

COMMUNE D'AUBUSSON

L'an deux mille six
le : 09 novembre
Nombre de Conseillers : le Conseil municipal de la commune d'AUBUSSON
en exercice : 27 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
présents : 17 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire
votants : 20

Date de convocation du Conseil municipal : 02 novembre 2006

OBJET :

Motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse.

Présents :

MM. AZAÏS, PALLIER, MUSSEAU, PETIT, RAPINAT, GUILLON, LACOUR, VADIC, TAGLIA, GIRAUD
Mmes LEPORATI, PISANI, FAURIAUX, ALFOLDI, PATUREL, PICAUD

Rapporteur :

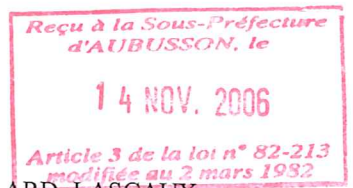
Monsieur le Maire

Excusés ayant donné procuration :

MM. JAUBERTIE, DUCELIER, SEBENNE

Absents :

Mmes AUCANTE, RODRIGUEZ, DUCOURTIOUX, DUBOSCLARD, LASCAUX,
BOLLACHE
M. RATELADE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- ADOPTE la motion suivante :

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris.
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification.
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

FAIT ET DELIBERE A AUBUSSON, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS, ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE, LECTURE FAITE.

DELIBERATION PUBLIEE, le

14 NOV. 2006

LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,

